

# SDAGE Loire Bretagne 2016-2021

---

## Projet

**adopté par le Comité de bassin du 2 octobre 2014**

**soumis à la consultation du public (19/12/2014 – 18/06/2015)**

**soumis à la consultation des assemblées (19/12/2014 – 18/04/2015)**

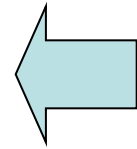
## **Sage Loiret**

# DCE, SDAGE et PdM

- Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : bon état de toutes les masses d'eau dès 2015
  - écologique et chimique des masses d'eau naturelles superficielles
  - chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines
  - bon potentiel des masses d'eau fortement modifiées (rivière canalisé par ex) ou artificielles (canal par ex)
  - reports de délais possibles (2021 ou 2027) justifiés pour raisons :
    - de faisabilité technique
    - et/ou de coût disproportionné
    - et/ou de cause naturelle
  - Dérogation d'objectifs (si l'atteinte du bon état est impossible)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : Traduction française du plan de gestion de 6 ans prévu par la DCE pour l'atteinte du bon état
- Programme de mesures (PdM)
  - Ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs

# DCE – Sdage et PdM – Sage – outils de programmation

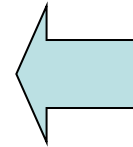
La DCE fixe un objectif de Bon état en 2015



Obligation de résultat et non pas de moyens

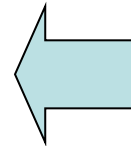
Le Sdage est élaboré et adopté par le comité de bassin. Il détermine les orientations, objectifs et dispositions répondant aux objectifs DCE.

Le PdM est arrêté par le préfet coordonnateur de bassin. Il accompagne le Sdage et définit ce qu'il faut faire pour atteindre les objectifs du Sdage



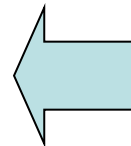
Les objectifs et les programmes d'actions doivent être réalistes pour pouvoir être mis en œuvre.

Le Sage décline le Sdage et le PdM sur son périmètre



Le Sage décline le Sdage et le PdM sur son périmètre.

Tout projet à l'échelon local (CT par ex) doit être cohérent avec ce dispositif.



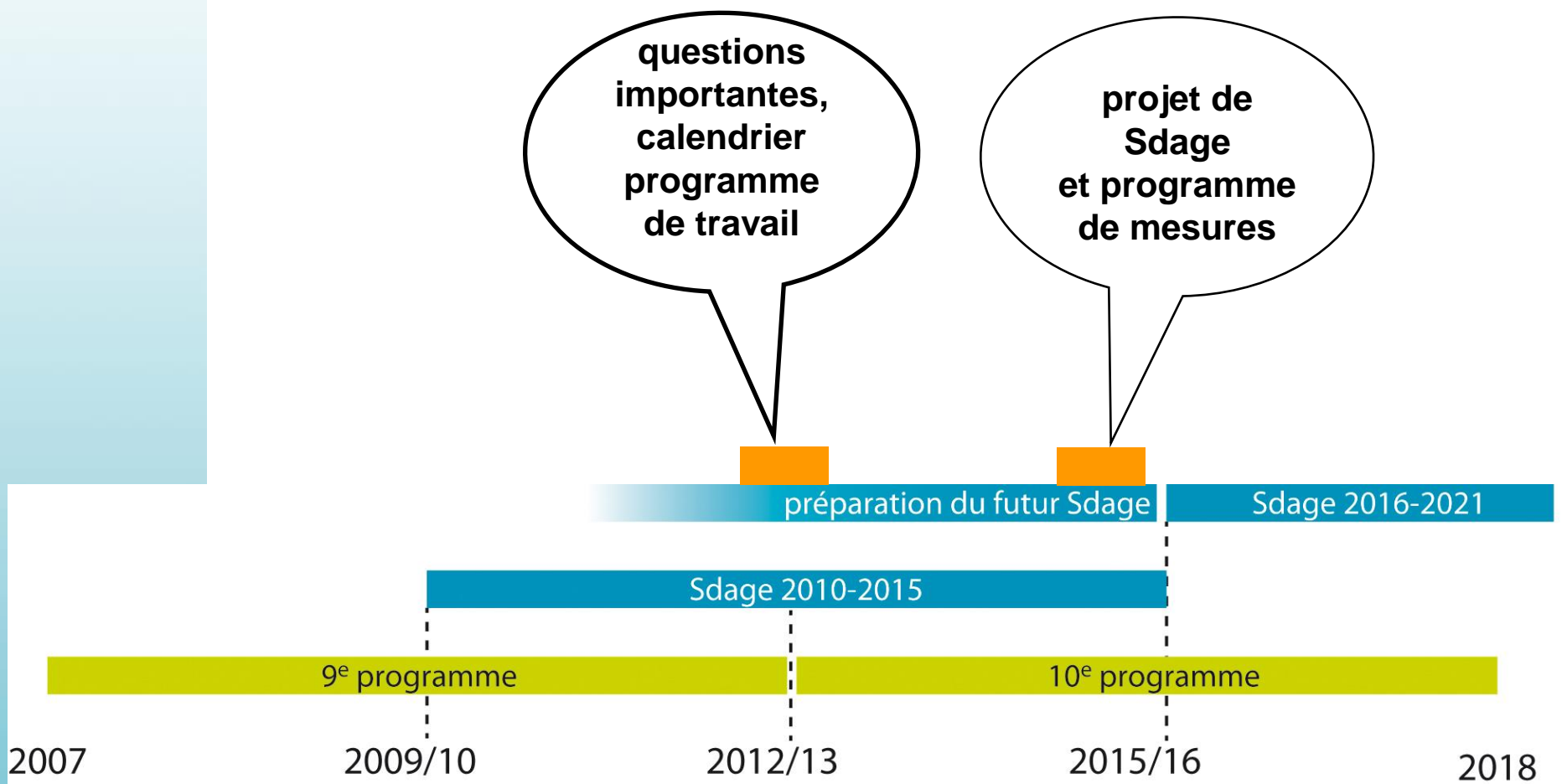
Les projets des acteurs locaux s'articulent autour des orientations et dispositions du Sdage + Sage.

# Portée juridique du Sdage

---

- ❑ Les dispositions du Sdage relèvent du principe de compatibilité :
  - Compatibilité des décisions de l'Etat et des collectivités dans le domaine de l'eau avec les orientations et dispositions du Sdage
  - Compatibilité des Sage avec le Sdage
  - Compatibilité des projets des acteurs locaux dans le domaine de l'eau avec le Sdage et le Sage (s'il existe)

# Préparation du Sdage 2016-2021



# Objectifs généraux du Sdage LB 2016-2021

- **Doubler le nbre de cours d'eau en BE d'ici à 2021**
  - aujourd'hui : 30 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique et 20 % s'en approchent
- **Atteinte du BE quantitatif sur toutes les ME souterraines du bassin Loire-Bretagne**
- **Priorités**
  - Réduction des pollutions diffuses
  - Restauration des milieux aquatiques
    - ✓ Hydrologie, Morphologie, Continuité
  - Gestion quantitative (nappe de Beauce)
- **SAGE LOIRET 2 masses d'eau**
  - Dhuy : (masse d'eau naturelle) bon état écologique en 2027
  - Loiret (masse d'eau fortement modifiée) : bon potentiel : 2027

# Objectifs locaux du Sdage LB

## Cours d'eau et nappes souterraines

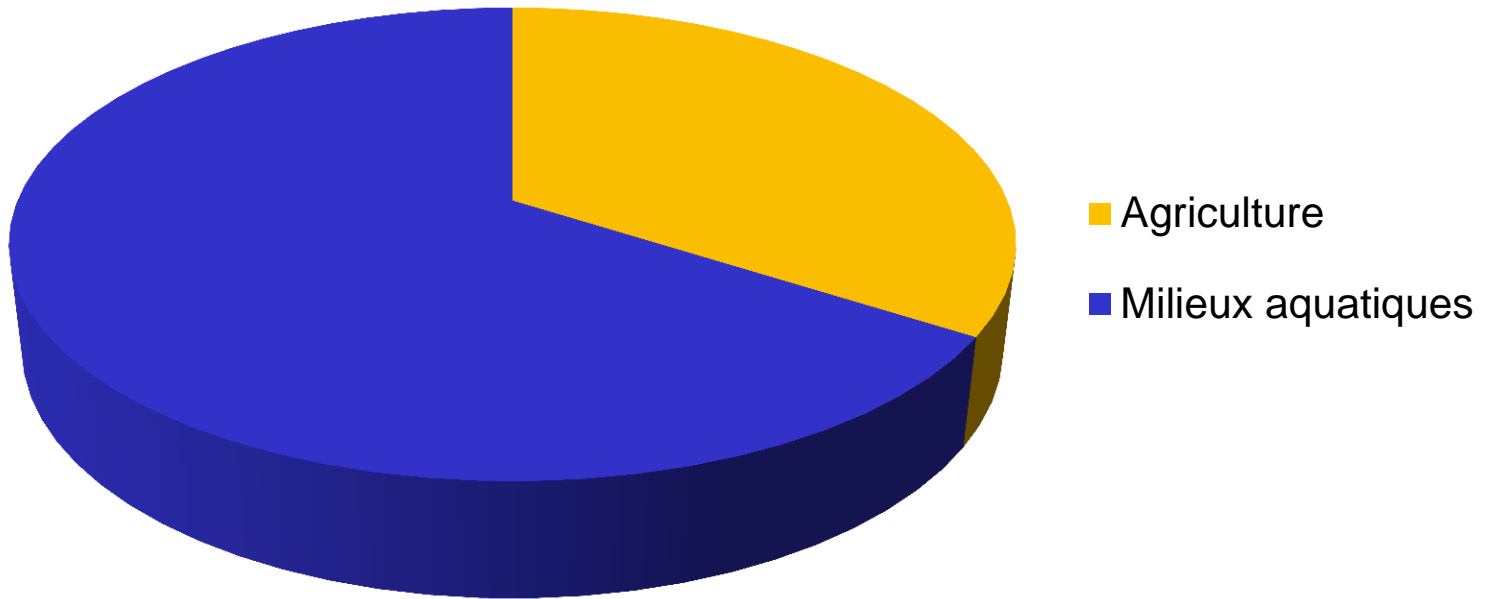
### Masses d'eau cours d'eau (état écologique)

	Objectifs de bon état écologique 2021	Etat écologique des cours d'eau 2013 (données 2010-2011)
Loire moyenne - Cher - Indre	<b>48%</b>	23%
Périmètre du SAGE Loiret	2 masses d'eau en objectif 2027	

### Masses d'eau souterraine (état qualitatif et quantitatif)

MESOU sur le périmètre Sage Loiret	Objectif qualitatif	Objectif quantitatif
<b>Sables et argiles miocène de Sologne</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>
<b>Alluvions Loire moyenne avant Blois</b>	<b>2027</b>	<b>2015</b>

# Projet de programme de mesures 4,7 M€ sur le périmètre du Sage Loiret (2,7 Mds sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne)



**2 thématiques dominantes (domaines),**

Milieux naturels aquatiques

Agriculture (pollutions diffuses d'origine agricole)



# Du SDAGE LOIRE BRETAGNE 2010-2015... ... au SDAGE LOIRE BRETAGNE 2016-2021

1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique **et bactériologique**
4. Maîtriser la pollution par les pesticides
5. Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant *l'environnement* **la ressource en eau**
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides *et la biodiversité*
9. *Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs* **Préserver la biodiversité aquatique**
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. *Réduire le risque d'inondations par les cours d'eau* **SUPPRIME**
12. **Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques**
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

# Milieux aquatiques continentaux (1)

## Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

### ➤ Principe « **Eviter, réduire, compenser** »

- Eviter les effets négatifs de toute nouvelle installation
- Les réduire en cas d'impossibilité technique ou financière
  - ✓ Et compenser les effets résiduels par des mesures adaptées
- Intérêt d'une approche à l'échelle du BV ou de l'axe
- Dispositions relatives à la gestion des ouvrages impactant l'hydrologie
  - débit réservé à l'aval, prise en compte du cumul des impacts, expérimentation de nouveaux mode de gestion..
- Encadrement des reprofilages (limités à des situations très précises) et des extractions de granulats
- Affirmation du rôle fondamental des crues et préservation et restauration de l'espace de mobilité du lit
  - Loire dans le Loiret

# Extractions de granulats alluvionnaires

## Les limiter et les encadrer en lit majeur

---

- Extractions interdites dans le lit mineur et dans l'espace de mobilité pour limiter le déficit sédimentaire et éviter les phénomènes d'incision.
- Dans le lit majeur
  - Encadrement des demandes d'exploitation
  - Restrictions à la délivrance des nouvelles autorisations de carrières en lit majeur
  - Réduction annuelle de 4% des volumes extraits en Région Centre
- Recommander l'utilisation de matériaux de substitution dans l'usage le permet

### Sur le périmètre du Sage Loiret :

Délimitation des secteurs à préserver des extractions

## Milieux aquatiques continentaux (2)

### Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

- Le bon état ne peut pas être atteint du fait des dysfonctionnements liés aux seuils et barrages
  - Impacts sur les habitats
  - Impacts sur la continuité écologique
- Dans les 2 cas un plan d'actions est élaboré (par le Sage)
  - Il définit les actions à mener pour restaurer les habitats et/ou la continuité écologique (transit des sédiments, migrations piscicole).
  - Il fixe les priorités permettant l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées

**Se projeter au-delà de 2021. Un plan d'actions ciblé sur la restauration morphologique et la continuité à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (Dhuy et Loiret)**

## Milieux aquatiques continentaux (3)

### Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

- Le bon état ne peut pas être atteint du fait :
- D'un colmatage du lit des cours d'eau lié à l'érosion des sols sur le bassin versant
    - Implantation de haies, rétablissement de ripisylves, renforcement des bandes enherbées...
      - ✓ La question du colmatage peut se poser sur le bv du Dhuy (en tenir compte dans les régénérations de ripisylves)
  - D'une présence de nombreux plans d'eau (étangs établis sur les affluents du Dhuy en Sologne)
    - Encadrement renforcé
      - ✓ des créations de plans d'eau
      - ✓ Des régularisations des plans d'eau existants non déclarés/non autorisés
  - D'une prolifération excessive d'espèces envahissantes

# RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE ET DE LA CONTINUITÉ

2,2 M€ de travaux de restauration de la morphologie et de la continuité d'ici fin 2021.

- 45 km du lit du cours d'eau à restaurer
- 15 ouvrages à traiter pour la continuité

# Milieux aquatiques continentaux (5)

## Réservoirs biologiques et zones humides

---

- Prise en compte des réservoirs biologiques (secteur pépinière permettant le réensemencement d'espèces dont les populations se sont appauvries).
- Possibilité pour les Sage de fixer des objectifs plus ambitieux que le bon état (très bon état)
- Préserver les zones humides
  - Préservation et reconquête des zones humides
  - Application du principe « éviter, réduire, compenser »
  - Inventaires
  - Plans de restauration

### Sur le périmètre du Sage Loiret :

- ✓ **Les inventaires réalisés**
- ✓ **Intégration les ZH inventoriées dans les documents d'urbanisme**
- ✓ **Définir des priorités quant aux actions possibles**

# Pollutions diffuses et ponctuelles

## ➤ Réduire la pollution organique

- Une mise en avant des enjeux des réseaux d'eaux usées et pluviales pour la santé et les milieux : **la pollution par temps de pluie constitue désormais le problème majeur** en matière d'assainissement domestique
- Mise en avant des mesures préventives pour gérer les réseaux pluviaux
  - ✓ **Sur le périmètre du Sage Loiret : mesures restant à définir au vu des enjeux locaux liés aux problèmes des eaux pluviales.**

## ➤ Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses

- Actualisation de la liste des substances faisant l'objet d'un objectif de réduction entre 2010 et 2021
- Recentrage des priorités de réduction de flux sur les substances d'intérêt pour le bassin
  - ✓ **Pas d'opérations retenues dans le projet PdM d'ici fin 2021 au titre de l'atteinte du bon état écologique**



# Pollutions diffuses et ponctuelles

## Réduire la pollution par les nitrates

- Objectif long terme à Montjean-sur-Loire (11,5 mg/l de nitrates en moyenne) en lien avec les phénomènes d'eutrophisation marine
- Objectifs différents de réduction de flux selon les affluents de la Loire
  - Réduction de 30 à 40% sur le Cher, le Loir et l'Indre, de 10% sur la Vienne et **stabilité sur la Loire en amont de Tours**

## Maîtriser la pollution par les pesticides

- Précision sur les attendus des plans de réduction de l'usage des pesticides prévus dans les Sage
- Promouvoir les techniques « sans » dans la phase transitoire pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades d'ici 2020
- Zones prioritaires d'intervention
  - ✓ Captages prioritaires
  - ✓ Masses d'eau cours d'eau pour lesquelles les pesticides sont une des causes de non atteinte du bon état

# Pollutions diffuses et ponctuelles

---

- **Poursuivre la politique d'amélioration des eaux de baignade continentales** (suivis renforcés - bilan des actions engagées...)
  
- **Lutter contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages**
  - Plus grande vigilance sur le suivi des eaux des captages, pour mieux cibler le contenu des programmes d'actions et évaluer leurs résultats
  
  - Une liste de **captages prioritaires** mise à jour sur la base d'une liste préalable de **captages sensibles**
  
- > **Captages sensibles et prioritaires sur la région Centre et Loiret : diapos suivantes**

# Pollutions diffuses et ponctuelles

## Captages sensibles :

213 points de prélèvement sensibles,

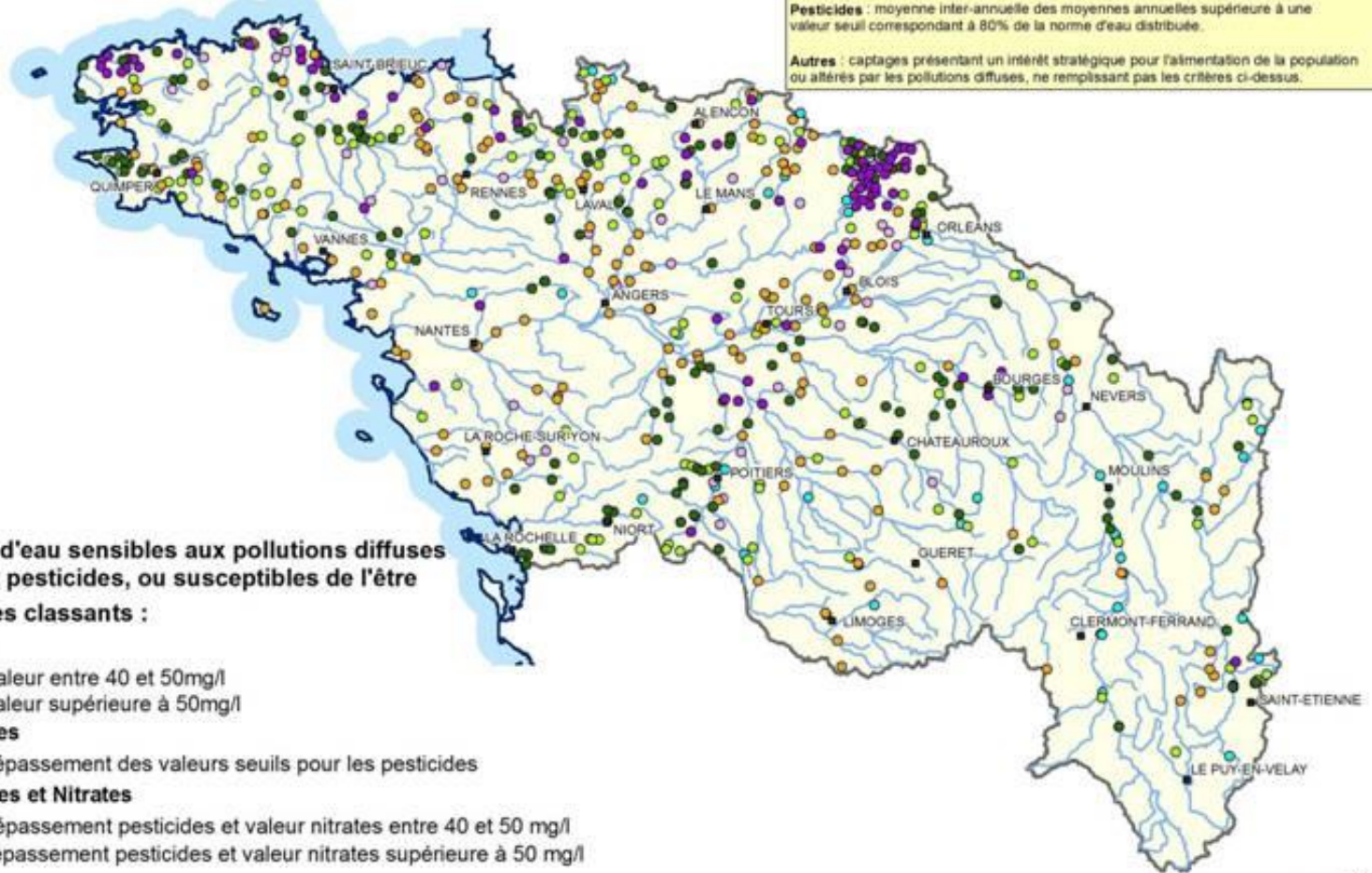
44 captages prioritaires

Les captages d'eau destinée à la consommation humaine, sensibles aux pollutions diffuses nitrates et pesticides, ou susceptibles de l'être, remplissent les critères suivants :

**Nitrates** : maximum des concentrations sur la période 2008-2012 pour les eaux souterraines ou percentile 90 pour les eaux superficielles, supérieurs à 40 mg/l.

**Pesticides** : moyenne inter-annuelle des moyennes annuelles supérieure à une valeur seuil correspondant à 80% de la norme d'eau distribuée.

**Autres** : captages présentant un intérêt stratégique pour l'alimentation de la population ou altérés par les pollutions diffuses, ne remplissant pas les critères ci-dessus.



Captages d'eau sensibles aux pollutions diffuses nitrates et pesticides, ou susceptibles de l'être

Paramètres classants :

**Nitrates**

- valeur entre 40 et 50mg/l
- valeur supérieure à 50mg/l

**Pesticides**

- dépassement des valeurs seuils pour les pesticides

**Pesticides et Nitrates**

- dépassement pesticides et valeur nitrates entre 40 et 50 mg/l
- dépassement pesticides et valeur nitrates supérieure à 50 mg/l

**Autres**

- enjeu stratégique

# Pollutions diffuses et ponctuelles

*Périmètre du Sage Loiret*

*Captage d'Orléans à Olivet*



**Le projet de PdM prévoit 0,6 M€ pour traiter les pollutions diffuses au titre de la protection du captage d'eau potable d'Orléans à Olivet.**

### Un chapitre 7 très neuf

### Principe directeur : équilibre entre ressources et besoins à l'été

- Maintien d'une politique différenciée d'encadrement des prélèvements, selon la situation des bassins :
  - Par des règles de gestion spécifiques dans certaines zones de répartition des eaux
  - Par un plafonnement des prélèvements au niveau actuel pour les bassins réalimentés où l'été est sévère.
  - Tout en autorisant une augmentation limitée des prélèvements à l'été, sur les bassins non concernés par une situation d'été sévère et les axes réalimentés par soutien d'été.
  - Et une surveillance par un réseau de points nodaux et objectifs de débit (cours d'eau) ou de niveau d'eau (nappe).

# Maîtriser les prélèvements d'eau (2)

## Prélever plutôt en hiver (hors étiage) qu'en été

---

- **Réduire les prélèvements en été par des stockages hivernaux**
  - Critères à respecter pour créer des retenues de substitution en zones de répartition des eaux.
- **Encadrement des prélèvements hivernaux en zone de répartition des eaux (ZRE) pour remplir les réserves de substitution**
  - Modalités particulières pour les réserves sont alimentées par des prélèvements en rivière : périodes de prélèvement (de novembre à mars inclus), conditions de débit minimal de la rivière, débits de prélèvement autorisé

# Maîtriser les prélèvements d'eau (3)

## Souplesse – gestion de crise

---

### ➤ Possibilité d'ajustement des objectifs par les Sage

- Préalable : analyse globale de la situation (hydrologie, milieux, usages, climat).
- Ajustement éventuel des objectifs (*notamment des débits d'objectifs d'étiage*)
- Adaptation des conditions de prélèvement (y compris moins restrictives) hors bassins en zone de répartition des eaux
- Adaptation de la période de référence pour l'étiage
- Adaptation de la valeur du débit de début de prélèvement en période hivernale

### ➤ Gérer la crise

- Des valeurs de gestion de crise aux points nodaux (débit de seuil d'alerte, débit de crise)
- Des mesures de restriction lors du franchissement des valeurs de gestion de crise s'appliquant sur la zone d'influence du point de mesure du débit



## Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

### ➤ Fort appui du Sdage sur les SAGE

☐ 70 dispositions font référence aux SAGE

✓ 25 relèvent d'une compétence ciblée « SAGE ».

➤ **SAGE : outil de planification locale, partout où c'est nécessaire**

➤ **Commission locale de l'eau (CLE) : lieu de concertation où se concrétise la cohérence des politiques**



# Enjeu de la démarche Sage

- Renforcer le rôle et l'autorité de la CLE sur son périmètre de compétence
  - Cohérence entre politique publique et politique de gestion de l'eau
    - **Compatibilité et complémentarité entre le Sage et les outils d'aménagement et d'urbanisme (Scot, schémas régionaux de carrières, PLU...)**
    - **Mutualisation de l'information**
- Initier les démarches contractuelles autour des grands enjeux du territoire
  - Contribuer à structurer la maîtrise d'ouvrage autour de la compétence GEMAPI
  - Encourager et faciliter les démarches contractuelles en veillant à une étroite articulation entre le niveau Sage (planification) et contrat (programmation)

# Gouvernance

## Outils - pédagogie

---

- **Mettre en place des outils réglementaires et financiers**
  - **Mieux coordonner l'action réglementaire de l'Etat et l'action financière de l'agence de l'eau**
  - **Optimiser l'action financière**
  
- **Informé, sensibiliser, favoriser les échanges**
  - **Un effort de pédagogie pour favoriser l'appropriation des enjeux et l'évolution des pratiques et des comportements**
    - Fonctionnement des milieux aquatiques, réduction des pollutions, économie d'eau et adaptation aux changements climatiques...

**Au vu du caractère urbain d'une partie du périmètre du SAGE Loiret, le volet « pédagogie et sensibilisation » constitue un enjeu majeur sur ce territoire.**



---

# Merci pour votre attention